
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 16 Décembre 2008* ◇

Jean-Louis BARIOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.
Il soumet le compte-rendu du 18 Novembre 2008 à l'approbation de l'assemblée.

Par rapport à la remarque de Vincent DUCREUX lors du précédent conseil, Robert TEYSSIER qui était secrétaire de séance, explique qu'il faut se poser la question du compte-rendu, soit il s'agit d'une retranscription de l'intégralité des débats, soit il s'agit d'un simple relevé de décisions.

Il est décidé de s'en tenir à un simple relevé de décisions.

Charles-Erick BARRALON explique que Sylvain HEYRAUD souhaite apporter les modifications suivantes à la page 10 du dernier compte-rendu concernant l'informatisation des sites nordiques Région Rhône alpes, demande de Loire Nordic :

Paragraphe 1 :

Sylvain HEYRAUD explique que la Région souhaite mettre en place une informatisation des sites nordiques par la création d'une Carte Rhône Alpes pour la saison 2009 2010.

Paragraphe 2 :

Sylvain HEYRAUD, présente la proposition de la Région Rhône Alpes qui souhaite que L'espace Nordique des Monts du Pilat expérimente l'installation informatique dès cet hiver.

Explication :

L'association Loire Nordic ne fait que transmettre la demande de la région, puisque c'est aux communautés de communes de décider et non à Loire Nordic de le faire. De plus, Loire Nordic a émis de sérieux doutes sur la viabilité du projet sur le département lors de son Conseil d'Administration du 9 octobre 2008 auquel Guillaume SABOT et Thérèse MAISSE ont également participé.

Vincent DUCREUX demande si une personne peut demander d'inscrire une remarque au compte-rendu.

Si une personne souhaite qu'un point précis soit noté au compte-rendu, il faut qu'elle le spécifie expressément. Ce point sera inscrit dans le règlement intérieur.

Nicolas FAURE souhaite également rajouter qu'au moment de l'élection du

10^{ème} Vice-président Thèrèse MAISSE a dit en présentant sa candidature : « je regrette que Sylvain HEYRAUD retire sa candidature, question de démocratie. »

L'assemblée approuve ce compte-rendu mais Vincent DUCREUX ne l'approuve pas.

FINANCES

► Ouverture des crédits d'investissement et de fonctionnement par anticipation pour 2009

Jean GILBERT propose une ouverture de crédits par anticipation :

• Section de Fonctionnement :

Elle permet de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

• Section d'Investissement :

Elle permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,

dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée approuve l'ouverture de crédits par anticipation sur 2009 à l'unanimité.

ECONOMIE

► SIEL : poursuite de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité

Jean GILBERT rappelle que la Communauté de Communes adhère depuis 2005 au groupement d'achat d'électricité du SIEL, pour tous ces contrats inférieurs à 36kVA. (tarifs bleus, hors éclairage public)

C'est le fournisseur GEG Sources d'énergie (Gaz Electricité de Grenoble) qui gère ces contrats.

Le marché signé avec ce fournisseur se terminera le 31 décembre 2009.

Deux solutions s'offrent à la CCMP, soit adhérer de nouveau au groupement d'achat du SIEL, soit consulter les différents fournisseurs d'électricité.

Les frais de fonctionnement et d'exécution du groupement sont pris en charge par le syndicat.

Les ajouts, modifications ou créations de nouveaux points de livraison resteront à la

charge de chaque membre du groupement.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée approuve le renouvellement de l'adhésion au SIEL à l'unanimité.

➤ **Société TISSTECH : cession du bâtiment à l'entreprise**

Christian SEUX explique que la Société Tisstech, dont le crédit-bail prend fin au 31/12/2008 a manifesté son intention d'acquérir le bâtiment de la Grande Fabrique à compter du 01/01/2009.

Après contact pris auprès de Maître Zayer, il est nécessaire d'établir l'acte de vente conformément à la demande de l'entreprise et pour un prix fixé par le crédit bail de 0.15 Euros.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée approuve la cession du bâtiment occupé par l'entreprise TISSTECH à l'unanimité.

➤ **Cession de terrain à ROCHER Services – ZA des 3 Pins à St Genest-Malifaux**

Jean-Louis GAUCHER rappelle que lors du conseil du 18 novembre 2008, il a été voté une cession de terrain à l'entreprise ROCHER Services.

La cession se fera finalement au profit de la SARL LME, nouvelle société créée par ROCHER.

Les conditions de cession restent les mêmes.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée accepte la cession du terrain à la SARL LME à l'unanimité.

TOURISME

➤ Aménagement du site d'accueil de la Croix de Chaubouret

Guillaume SABOT explique que durant plusieurs comités techniques et comités de pilotage, les nouveaux élus se sont réappropriés le dossier d'aménagement de la Croix de Chaubouret avec ses objectifs et son budget prévisionnel. Ils ont fixé une nouvelle feuille de route aux maîtres d'œuvre.

Lors du Comité de pilotage du 8 décembre, l'APS et le budget prévisionnel des travaux ont été présentés. Le Conseil Communautaire doit à son tour les valider.

Rappel des grands principes d'aménagements :

- Qualifier le site pour en faire un lieu conforme à l'image d'un site de moyenne montagne des Monts du Pilat.
- Valoriser le site comme point d'entrée d'un espace naturel et de loisir
- Réinstaller le belvédère.
- Amener vers les points de vues panoramiques.
- Mettre en valeur l'espace de la Pyramide.
- Marquer l'effet de col, dégager l'espace au niveau du col.
- Déplacer la Croix pour lui redonner sa fonction de point de repère.
- Préserver une végétation et des ambiances propres au site.
- Mettre en valeur l'eau sur le site, les bassins de sources, ...
- Identifier des espaces ludiques et des espaces paysagers.

- Trouver des cheminements piétons sur le site et créer un lien piéton fort avec le village du Bessat.
- Aménager des espaces de services identifiables : informations touristiques, marché, toilettes et point d'eau,...
- Redonner une cohérence au site en conservant une capacité d'accueil identique sécurisée.
- Désengorger le carrefour.
- Hiérarchiser les espaces de parkings et réorganiser les espaces de parkings secondaires.
- Redonner de la place aux piétons et promeneurs.
- Redonner une image conforme à un site de campagne en moyenne montagne.

Rappel : le projet initial avait été budgété prévisionnellement à 700.000 €.

Le nouveau coût d'objectif a été évalué à 400.000 € avec possibilité de dépassement pour une réelle valeur ajoutée touristique.

Les Maîtres d'œuvre ont soumis une nouvelle proposition qui a eu l'accord des membres du Comité de Pilotage, composée d'élus, des services du CG42 (financeurs du projet), du Parc du Pilat.

Ce prix comprend l'ensemble des aménagements, plus les nouveaux volets apportés au projet : aire d'accueil de camping-car, parcours de découverte ludique pour les enfants.

Ce projet bénéficie de 80 % de subvention.

Rappel du calendrier :

- Travaux : 2009 car validité subvention Région Janvier 2010.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0

- Abstention 1
- Pour : 32

L'assemblée accepte la validation de l'APS et du budget prévisionnel des travaux.

➤ Convention avec la Maison du Tourisme pour l'accueil et l'information touristique

Monique VIGOUROUX rappelle qu'une délibération a été prise lors du conseil du 1er février 2005 confiant la mission d'organisation générale de l'accueil touristique à la Maison du Tourisme.

Une convention a été travaillée par le conseil d'orientation des OTSI et signée le 23 mai 2005 pour une durée d'environ 3 ans qui prend fin le 31 décembre 2008.

Après étude en Conseil d'Orientations et en commission Tourisme, il est proposé la reconduction de cette convention avec la Maison du Tourisme en améliorant et renforçant différents points (voir l'annexe).

Cette convention traite :

- des missions confiées :
 - accueil et informations
- de l'organisation générale :
 - mise en place du conseil d'orientation de l'accueil et informations touristiques
 - points d'informations locaux : OTSI gérés par des Associations locales
- des moyens : en personnel, locaux, frais de fonctionnement...
- des participations financières

Monique VIGOUROUX donne lecture de la convention.

Il est proposé de renouveler la convention pour :

- une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2014
- permettre un développement touristique cohérent sur la durée du mandat

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu vont procéder à la même démarche avec la Maison du Tourisme.

Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Nicolas FAURE, Président de la Maison du Tourisme, ne prend pas part au vote.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 32

L'assemblée approuve le renouvellement de la convention à l'unanimité.

CULTURE SOCIAL

➤ Convention APSOAR

Jean-Louis BARIOT rappelle que suite aux différentes conventions signées avec l'APSOAR en 2005, 2006, 2007 et 2008, ainsi que le protocole d'accord signé en 2008, la Commission culture social a étudié la demande de renouvellement de l'APSOAR suite à la présentation de leur bilan en Commission.

Divers points ont été abordés :

- Communication à développer de manière différente pour le grand public : plus d'affiches, moins de plaquettes
- Anticipation plus grande dans la préparation avec les communes choisies

La Commission propose le renouvellement pour une année dans un premier temps, sachant que les membres de la Commission se donnent l'année 2009 pour élargir la gamme des prestataires culturels, et voir si la convention perdure.

Montant souhaité par l'APSOAR : 10 000 €.

Proposition de la commission : 10 000 €.

Cependant, trois conditions sont énoncées pour le renouvellement de la convention :

- un minimum de quatre spectacles sur le territoire
- un effort sur la communication
- un bilan notamment financier propre aux spectacles organisés sur le territoire de la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 3
- Pour : 30

L'assemblée accepte la proposition de la Commission pour signature de la convention et participation à hauteur de 10 000 € pour l'année 2009, sous réserve des trois conditions énoncées ci-dessus.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Attribution de fonds de concours pour réalisation d'aires de conteneurs – commune de Burdignes

Jean GILBERT explique que la commune de Burdignes a présenté les justificatifs nécessaires et peut prétendre à une aide de 897.43 €, pour 5 sites.

Elle ne peut obtenir l'aide maximum de 1 250 € car la dépense totale (1 794.86 €) n'atteint pas les 2 500 €.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée approuve la subvention de 897.43 € à Burdignes à l'unanimité.

ELEMENTS AJOUTES

➤ Subvention à l'AFR pour 2009 au profit de la crèche de St Genest-Malifaux

Jean GILBERT rappelle que suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes dans le domaine de la petite enfance, l'ensemble des conventions et contrats qui étaient jusque là signés avec les communes de Bourg-Argental et de St Genest-Malifaux ont été repris par la Communauté de Communes.

La convention avec l'Association des Familles Rurales qui gère la crèche « les Loupiots » à St Genest-Malifaux est concernée.

Pour l'année 2009, le montant de la subvention sera d'environ 35 000€.

La Communauté de Communes, afin de faciliter le fonctionnement de l'association des Familles Rurales devra verser un acompte de 55% en début d'année soit 19 000€.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention 0
- Pour : 33

L'assemblée approuve les montants financiers et du versement de la participation à l'AFR pour la crèche de St Genest-Malifaux pour l'année 2009 à l'unanimité.

➤ Tarifs préférentiels Espace Nordique des Monts du Pilat

Jean GILBERT explique que la Fédération des OTSI de la Loire a le projet de mettre en place une "carte d'identité tourisme" destinée aux personnels salariés des 55 OTSI et points d'accueil de la Loire (environ 100 personnes).

Cette carte fait partie de la démarche qualité mise en place dans les OTSI de la Loire et a pour objectif de mieux faire connaître les sites aux agents des OTSI afin qu'ils puissent en faire une meilleure promotion auprès des touristes.

(Carte valable 3 ans, personnelle et nominative.)

Elle peut donner droit à des tarifs préférentiels ou à des gratuités.

La FDOTSI a interrogé le Communauté de Communes pour connaître l'éventualité d'une collaboration avec la Communauté de Communes sur les sites suivants :

- 3 domaines Nordiques
- Dévalkart, VTT descente
- Snow-tubbing

Le groupe de travail Espace Nordique trouve la proposition intéressante de manière à former les prescripteurs à une meilleure connaissance de l'offre.

Il est proposé la mise en place des tarifs préférentiels suivants pour les porteurs de carte d'identité tourisme.

→ Une journée gratuite / saison / Domaine skiable

→ Une heure gratuite de snow-tubbing / saison

→ 5 descentes gratuites de Dévalkart / saison

➤ Débat éolien

Jean GILBERT rappelle que lors du Conseil du 23/09 dernier, les élus ont décidé de suivre une méthodologie de concertation sur la question du développement éolien sur la CCMP.

Une réunion spécifique sans débat a eu lieu le 14/10 pour présenter les avantages et les inconvénients de l'éolien.

Une visite sur le site éolien de la Citadelle à Ste Agrève a eu lieu le 24/10.

Ces gratuités seront destinées uniquement aux porteurs de la carte

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Contre : 0

- Abstention 0

- Pour : 33

L'assemblée accepte les tarifs préférentiels à l'unanimité.

Il est procédé à un tour de table.

Il est décidé, en raison notamment des conditions météorologiques et pour permettre à certains membres de compléter leur information, de reporter le vote au prochain conseil.

La commission va également réorganiser une réunion d'informations contradictoire.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ Préparation des orientations budgétaires 2009

Jean GILBERT rappelle le rôle des différentes instances :

Commission Orientations Budgétaires	Commissions	Bureau	Conseil Communautaire
1. Analyse des masses du budget réalisé 2. Orientations possibles		3. Proposition d'orientations	4. Orientations validées
	5. → projets d'investissement → diverses activités → hiérarchisation des projets		
6. Adaptation des projets et orientations (différents scénarios)		7. Proposition des Orientations Budgétaires 2009	8. Validation des Orientations Budgétaires pour inscription au BP
		9. Proposition du BP (par les services et le Président)	10. Vote du BP

Il propose une méthode de travail et un canevas retraçant le BP 2008. Cette méthode sera appliquée pour 2009.

Jean GILBERT demande à chaque commission de proposer des opérations

ou des projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre en 2009, mais également les années futures (programmation pluriannuelle)

Elles devront également hiérarchiser les projets par ordre de priorité.

➤ Solidarité intercommunale

Charles-Erick BARRALON explique où en est la réflexion relative à la solidarité intercommunale.

Deux options se présentent :

- les fonds de concours
- la mutualisation

Fonds de concours :

Il est nécessaire de prévoir un règlement précisant les conditions de versement des fonds de concours aux communes.

1. Nature des projets aidés

La nature du projet devra répondre aux objectifs du projet de territoire de la CCMP.

Le projet devra répondre à :

- un intérêt intercommunal ou intéressant plusieurs communes
- un intérêt communal mais avec une mise en valeur du patrimoine ou une opération d'investissement particulièrement intéressante relayant les objectifs du projet de territoire.

2. Montant de l'enveloppe provisionnée

Une enveloppe sera fixée annuellement en fonction des possibilités et/ou des demandes.

3. Montant par commune / par projet

Un montant maximum sera fixé par projet.

Le taux de participation sera calculé en fonction des autres subventions perçues, avec un maximum de 80 % de subvention, toutes subventions confondues et en respectant le règlement des fonds de concours (le fonds de concours ne pourra être supérieur à 50 % de la part restant à charge de la commune réglementairement).

Le montant du fonds de concours pourra également être lié au potentiel fiscal ou potentiel financier.

Le fonds de concours sera éligible à tout moment de l'année.

Mutualisation :

La Communauté de Communes peut être le relais des demandes, elle peut servir de lieu de rassemblement, de réflexion → rôle de la CC : coordonnateur, facilitateur → Via extranet ?

Doit-on anticiper les demandes ou répondre au cas par cas ?

Doit-on prévoir dès aujourd'hui dans quels cas la Communauté de Communes peut intervenir ?

Une possibilité peut également être une prestation de service de la Communauté de Communes pour le compte d'une commune.

Le système doit être mis en place en janvier. Les élus sont invités à donner leur avis avant la prochaine commission.

► **Présentation diagnostic et orientations du Programme Local de l'Habitat**

Evelyne ESTELLE présente le diagnostic dans les grandes lignes et propose les orientations du PLH.

3 ateliers thématiques ont été réalisés pour établir les orientations :

- Le logement social public → 12/11
- Le parc privé existant → 13/11
- Outils de planification urbaine et de la maîtrise foncière → 19/11

Orientations proposées :

- La production de logements locatifs notamment des logements sociaux et la prise en compte des besoins spécifiques des ménages les plus fragiles
- La maîtrise de l'urbanisation et du foncier
- La mobilisation et la requalification du parc existant
- L'accroissement de la qualité de l'offre et des exigences du développement durable

Ces orientations se déclinent en 6 objectifs :

- Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins en respectant les principes d'économie d'espaces et de qualité urbaine
- S'assurer de la qualité de l'offre et répondre aux exigences du développement durable
- Maîtriser l'urbanisation et le foncier
- Une production prudente de logements accessibles socialement, bien articulée à la demande
- Poursuivre et étendre la réhabilitation du parc privé ancien, lutter contre l'habitat indigne
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'habitat au niveau communautaire

Un comité de pilotage du PLH est prévu en début d'année et validera ces orientations.

Les commissions sont invitées à se prononcer sur les documents envoyés en mairie.

► **Rapport d'activités 2007 du Syndicat des 3 Rivières**

G. SABOT explique que le Syndicat des 3 Rivières qui gère le contrat de rivière Cance Déôme Torrenson a transmis son rapport d'activités 2007.

Des travaux ont été réalisés sur notre territoire :

- restauration de la végétation sur 12 500 mètres de cours d'eau sur la Déôme de St Sauveur-en-Rue à Bourg-Argental.

➤ Projets de crèches de Planfoy et Jonzieux

M. VIGOUROUX procède à la présentation des dernières esquisses des projets de crèches de Planfoy et Jonzieux.

Elle donne quelques éléments financiers.

➤ Informations

- Les conseils auront lieu à 19 h en hiver au lieu de 20 h
- Les Vœux auront lieu Mardi 6 Janvier à 19 h à Marlhes
- Jean GILBERT fait par de la requête de Stéphane HEYRAUD auprès du Tribunal administratif contre Thérèse MAISSE pour l'élection de Thérèse MAISSE au poste de 10^{ème} Vice-présidente.

La séance est levée à 22h45.